

## POUR DIFFUSION IMMÉDIATE CISION – Montréal métropolitain et hebdomos régionaux

*Autoroute 15 (des Laurentides), à Blainville et à Mirabel*

### **Un premier tronçon de la voie réservée est ouvert en direction nord**

**Laval, le 5 décembre 2025.** – Le ministère des Transports et de la Mobilité durable informe la population de la mise en service, à compter d'aujourd'hui, d'un premier tronçon de 7 kilomètres de la nouvelle voie réservée de l'autoroute 15 (des Laurentides), en direction nord, entre le boulevard de la Seigneurie Ouest, à Blainville, et l'autoroute 50 à Mirabel. Les covoitureurs, les usagers du transport collectif et les taxis peuvent maintenant y circuler temporairement, en attendant les travaux de parachèvement prévus au printemps 2026 qui compléteront cette première portion.

Cette nouvelle voie, qui est réservée en permanence, est exclusive pour tous les véhicules transportant au moins deux personnes, pour les taxis ainsi que pour tous les types d'autobus et de minibus, qu'ils soient urbains, interurbains ou scolaires.

Située à gauche de l'autoroute, la voie réservée est indiquée par du marquage hachuré au sol, qui la sépare des voies rapides, créant ainsi une zone tampon de 1,2 mètre de large. Les entrées et les sorties sont indiquées par de la signalisation en plus du marquage, afin d'indiquer aux usagers de la route les endroits permis pour y accéder ou en sortir de façon sécuritaire. À noter que la circulation sera déviée à gauche vers le terre-plein central à certains endroits, en raison de la présence de ponts d'étagement qui doivent être contournés par la voie réservée.

Le Ministère tient à sensibiliser les usagers de la route d'être à l'affût pour s'adapter à ce nouvel environnement routier et les invite à respecter la signalisation en place. La réglementation routière prévoit que le non-respect d'une voie réservée est passible d'une amende pouvant atteindre 300 \$ selon le cas, et peut entraîner des points d'inaptitude.

Cette nouvelle voie réservée a notamment pour objectifs de développer le potentiel du transport collectif par covoiturage et par autobus, en créant un corridor exclusif et efficace, et d'améliorer les conditions de circulation sur l'autoroute 15, en direction nord. Selon les simulations, ce nouvel aménagement va permettre de diminuer en moyenne le temps de congestion de 8 minutes durant les heures de pointe, mais également durant les autres périodes de congestion comme les fins de semaine.

En se basant sur les données recueillies lors de l'enquête origine-destination 2018 pour ce secteur, le Ministère estime que le tronçon de l'autoroute 15 visé par l'ajout de la voie réservée pourrait permettre de doubler la proportion de véhicules en covoiturage. Ainsi, entre 10 à 20 % de l'ensemble des véhicules circulant actuellement sur l'autoroute 15, en direction nord, aux heures de pointe, pourraient emprunter la nouvelle voie réservée. En chiffres, cela représente entre 1 200 et 1 500 véhicules par heure, ce qui correspond à près de 80 % de sa capacité maximale.

La deuxième phase des travaux d'aménagement de la voie réservée, entre la bretelle d'entrée du boulevard du Curé-Boivin à Boisbriand et la sortie n°25 (Blainville, Boulevard de la Seigneurie) à Blainville, a commencé en octobre 2025. La mise en service de la voie réservée dans son intégralité est prévue pour la fin de 2027.

**Lien connexe**

Page Web du projet : [Aménagement d'une voie réservée sur l'autoroute 15, en direction nord | Gouvernement du Québec](#)

**Le ministère des Transports et de la Mobilité durable sur les médias sociaux :**

[Facebook](#)

[X](#)

[Instagram](#)

[LinkedIn](#)

– 30 –

**Pour information :**

Relations avec les médias  
Direction générale des communications  
Ministère des Transports et de la Mobilité durable  
Tél. : Québec : 418 644-4444  
Montréal : 514 873-5600  
Sans frais : 1 866 341-5724